

## Le parcours d'un manuscrit conservé à la Bibliothèque Nationale de France :

Sous la cote ms.fr. 19.112, la Bibliothèque nationale de France conserve un « Traité de Géodrographie ou art de naviger », manuscrit pouvant être daté de 1608 et attribué à Guillaume Levasseur. Avant même l'étude de son contenu, la curiosité est en éveil. En tentant de répondre aux interrogations que suscitent les premières pages, de fil en aiguille, on découvre le parcours du manuscrit, son origine, les différents possesseurs au fil des siècles, son auteur Guillaume Levasseur et les membres de sa famille assez haute en couleurs, dans leur époque et leur environnement. Le contexte historique et les vicissitudes qui ont marqué l'existence de tous ces personnages prennent chair, bref, ils deviennent vivants et familiers.

### 1. l'ex-libris

Au dos d'une couverture en vélin uniforme, est collé : un **ex-libris**, celui d'Antoine de Lamare Durecu de Chenevarin (1591-1670)



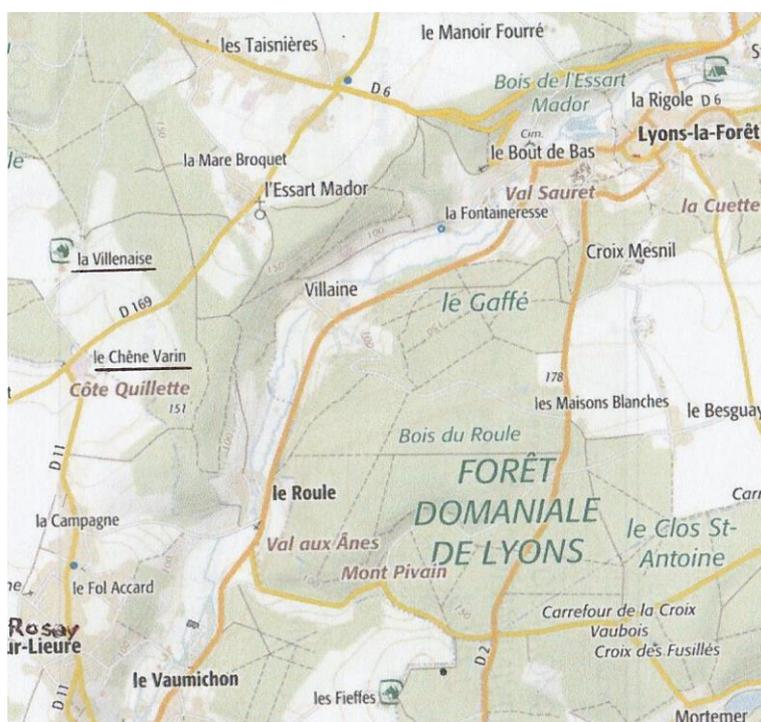
*ex libris Antoj de Lamare D. de Chenevarin*

*Porte d'azur à la croix d'or cantonnée au 1 d'une licorne contournée d'argent au 2 d'un Aigle d'or membré et becqué de gueules au 3 et dernier de deux lions affrontés d'or Armez et lampassez de gueules les queues passées en sautoir qui est de **Lamare** Parti escartelé au 1 et dernier d'azur à 3 lions naissants d'or armés et lampassés de gueules les queues passées en sautoir à la bordure engreslée de gueules qui est de **Croisset** au 2 et dernier de sinople à fleur de lys d'or qui est de **Clercy** sur le tout de gueules à la fleur de lys d'or qui est **d'herbouville**.*  
*Support deux licornes d'argent*  
*Cimier une licorne naissante de mesme*

les éléments de cette description font référence non seulement à « Lamare » mais aussi à Croisset, Clercy, Herbouville, titres propres à ses épouses (Marie-Marguerite fille de Charles Le Clerc sieur de Croisset et de Françoise de Clercy, et Elisabeth de Toustain, fille de Robert de Toustain, sieur de Honguemare, Richebourg, Herbouville..., conseiller au parlement de Normandie et de Catherine de Cauquigny.

### **Qui était cet Antoine de Lamare Durecu de Chenevarin de la Villanaise**

Le fief de Chesnevarin est situé sur le territoire de la paroisse de Rosay, canton de Lyons la Forêt. Le lieu existe toujours entre Rosay-sur-Lieuré et Lyons-la-Forêt, de même que « la Villanaise » fief proche du précédent qui figure également dans le titre de cet homme mais dont l'acte d'achat n'a pas été trouvé.



Le fief de Chesnevarin a été acquis par son père, le 9 août 1601 à un certain « Christophle Courcol » comme en témoigne le répertoire des ventes des fiefs nobles, des archives du tabellionage de Rouen.<sup>1</sup>

Etat actuel de la ferme de « Chêne-Varin »  
Le manoir est aujourd'hui disparu



Ce personnage est donc un Normand, quatrième fils d'une fratrie de six enfants, né en 1591 d'un père, lui aussi dénommé Antoine, originaire du Thil en Vexin(Eure) auditeur à la chambre des comptes ( [Annexe 1](#) ) puis commandant du château et fort de Fleury, anobli en 1594, et de Anne Dehors. Cette famille est très liée à l'église catholique : De leur union naîtront six enfants dont deux entreront dans les ordres : la fille aînée, Anne, sera « damoiselle » au couvent des Ursulines<sup>2</sup>, le fils cadet, Louis, religieux à l'abbaye de St Ouen. Les habitants de Lyons-la-Forêt étaient d'ailleurs quasiment tous catholiques. Ils avaient fait le choix de se rallier à la Ligue et au duc de Guise en 1590 en opposition à Henri IV.

Quant à Antoine, il deviendra lui-même escuyer, conseiller du roi, auditeur à la chambre des comptes de Normandie en 1622, succédant ainsi à son frère aîné Charles qui avait lui-même succédé à leur père en 1615, bénéficiant des « lettres de survivance »<sup>3</sup> concédées à leur père en 1594.

Antoine Delamare de Chesnevarin était un homme distingué par son goût de l'étude, des manuscrits anciens et des arts. La bibliothèque de Rouen a recueilli quelques témoignages de ses multiples centres d'intérêt.

En 1658 il fait don au couvent des Augustins de Rouen d'un tableau de la Sainte Famille peint par Le Tellier (neveu de Poussin), tableau qui se trouve aujourd'hui au musée des Beaux-Arts de Rouen.

Publié en 1668, peu d'années avant sa mort, son « éloge de la ville de Rouen »<sup>4</sup> laisse une place de choix à l'abbaye de Saint-Ouen. Cet éloge, rédigé en vers latins et français, fut

---

<sup>1</sup> Archives de Rouen, 2<sup>E</sup>1/79, 1600-1690 Répertoire des ventes de fiefs nobles, vouassories, sergenteries et de plusieurs terres et fermes depuis 1600, p. 7, 9 août 1601.

<sup>2</sup> Stéphane Provost, Geneatique.net, arbre d'Anne Delamare de Chesnevarin.

<sup>3</sup> Wikipédia, Hérité des offices.

<sup>4</sup> Geneanet.org/bibliotheque-genealogie/doc/428070/

composé avec son fils Pierre, lui-même auteur d'un manuscrit de poésies parmi lesquelles quelques vers font allusion au goût de son père pour les livres<sup>5</sup>.

La bibliothèque de Rouen, qui a recueilli **les ouvrages** ayant appartenu à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Ouen lors des confiscations révolutionnaires, est dépositaire de quelques-uns des livres portant l'ex-libris d'A. de Chenevarin. Rien de surprenant puisqu'en 1661, ce bibliophile enrichissait la bibliothèque de cette abbaye avec laquelle il entretenait des liens particulièrement forts.  
(Son frère cadet, Louis, y avait été religieux et Antoine avait fait graver un hommage en vers sur le tombeau de ce frère mort prématurément<sup>6</sup>)

**Le traité de Géodrogaphie de Guillaume Levasseur a indiscutablement fait partie de sa collection**

## **2. Un nom : « Delahousse »**

Face au somptueux ex-libris d'A. de Chenevarin, deux annotations sur une page blanche, une mention manuscrite « St Germ 1191 », a priori énigmatique. Et une annotation technique « Volume de 92 feuillets / le feuillet 78 est blanc / 28 novembre 1899  
Suit la première page manuscrite du traité. En haut, à gauche du titre, un nom manuscrit : Delahousse

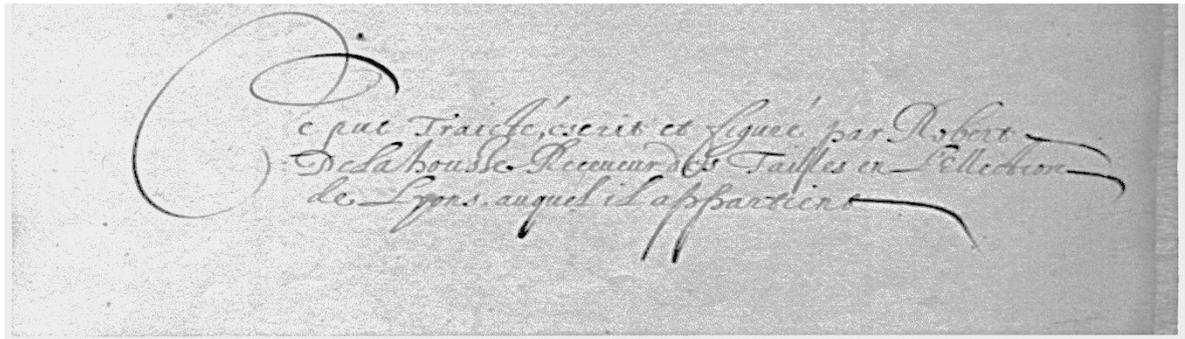


Rien de plus sur ce manuscrit qui nous permettrait d'identifier l'auteur de cette signature. Mais sur un autre manuscrit de Guillaume Levasseur, le « traité de fabricometrie ou ergastice du point» (BNF ms, fr, 19062), on peut lire :

---

<sup>5</sup> France, BNF, *Gallica*, bibliothèque numérique de la BNF, Notice et extraits des principaux manuscrits de la bibliothèque de Rouen, André Pottier (1799-1857).

<sup>6</sup> France, BNF, *Gallica*, bibliothèque numérique de la BNF, Jean-François Pommeraye, *histoire de l'abbaye royale de S. Ouen de Rouen par un religieux bénédictin de la congrégation de Saint Maur* 1662, p. 213-214 .



*« ce pur traité escrit et figuré par Robert  
Delahousse receveur des tailles en l'ellection  
de Lyons auquel il appartient »*

Que ce soit sur l'un ou l'autre des manuscrits le graphisme de « Delahousse » est sensiblement le même (D, h, sS)

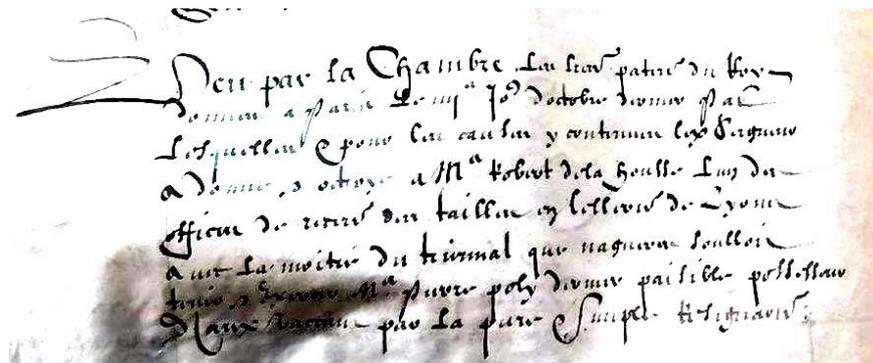
Robert Delahousse, receveur des tailles à Lyons la forêt, a donc copié les œuvres de Guillaume Levasseur. Quand ? Pourquoi ? Comment ce manuscrit est-il entré en possession de Antoine de Chesnevarin ?

A quelle période Robert Delahousse était-il à Lyons la Forêt ?

Les « mémoires de la société des antiquaires de Normandie »<sup>7</sup> qui inventorient année par année les actes des « mémoriaux de la chambre des comptes de Rouen »<sup>8</sup>, signalent que figurent en l'année 1611 :

*lettres de provision de M. Robert La Housse à l'office de receveur  
des tailles de Lyons y compris la moitié du triennal par la résignation de Pierre Poly*

La consultation de ces lettres de provision révèle, outre les redevances diverses dont il a dû s'acquitter, l'origine de la charge de Robert Delahousse :



*« Reçues par la chambre les lettres patentes du Roy  
Données à Paris le 4ème jour d'octobre dernier par  
Lesquelles pour les causes et continuer les services*

<sup>7</sup> Archives historiques de Seine Maritime, côte RH27/22, *Mémoires de la société des antiquaires de Normandie*, Tome 18, 2<sup>e</sup> série, 8<sup>e</sup> volume, 1851, page 94

<sup>8</sup> Archives historiques de Seine Maritime, *Mémoriaux de la chambre des comptes de Rouen*, année 1611, tome 30, page 244

*A donné et octroyé à Mr Robert de la housse l'un des  
Offices de receveur des tailles en l'élection de Lyons  
Avec la moitié du triennal que naguère vouloit  
Tenir et exercer Mr pierre poly devenu paisible possesseur  
De baux vaccants par la pure simple résignation»*

Robert Delahousse n'a pas hérité de la charge d'un ascendant mais a acquis cette charge « par la résignation de Pierre Poly » c'est à dire par le renoncement de celui-ci à sa charge.

Les registres paroissiaux de Lyons comportent des actes concernant d'autres Delahousse : Michel, percepteur des tailles en 1660, David, son fils, toujours percepteur des tailles en 1670

Si l'on peut supposer que ceux-ci sont des descendants de Robert, aucun acte ne permet de l'affirmer. De plus entre 1611, année de la prise de fonction de Robert, et 1660, année de celle de Michel Delahousse, d'autres receveurs des tailles ont vraisemblablement occupé la charge, ce qui reste à préciser. Il ne semble donc pas qu'il y ait eu transmission selon le principe de vénéralité des charges.

Enfin signalons qu'un acte de 1666 mentionne « Michel de La Housse » à propos d'un hôtel particulier, toujours visible dans la commune, au n° 47 de la rue de l'hôtel de ville, qui paraît dater du début du XVII<sup>e</sup>. Monsieur Nardeux historien spécialiste du XVI<sup>e</sup> siècle à Lyons-la-Forêt suppose que Robert était peut-être un ascendant de Michel qui aurait pu être à l'origine de la construction de cette demeure. Aucun acte notarié de l'époque qui pourrait confirmer cette hypothèse n'a encore pu être trouvé concernant cette demeure.



plan de Lyons la forêt



La Maison « Delahousse » vue de la sente des soupirs

En revanche, le répertoire des actes de vente de maisons à Rouen fait mention de l'achat par Robert Delahousse, en 1629, d'une maison à François Benard, paroisse St Laurens.<sup>9</sup>

### **Les relations entre Robert Delahousse et Antoine de Lamare de Chesnevarin**

<sup>9</sup> Archives départementales de Seine maritime, tabellionage de Rouen, 2<sup>E</sup> 1/92-1600-1687

## Robert Delahousse était-il contemporain de Antoine de Lamare de Chesnevarin à Lyons ?

Chesnevarin né en 1591 est mort en 1670. Robert Delahousse déjà receveur des tailles en 1611 était-il plus âgé ? Les lettres de provision de Robert Delahousse à l'office de receveur des tailles indiquent bien que son âge était compatible avec la fonction mais sans le préciser. Son acte de mariage à Rouen en 1613 n'en fait pas non plus mention.

Tous deux étant impliqués dans les finances royales, dans un même pays d'élection il est vraisemblable qu'ils se soient connus au moins pendant une certaine période.

En 1618, un acte officialise l'union de l'office de receveur des tailles triennal de Lyons aux offices antien et alternatif que tiennent Jehan Delamare et Robert Delahousse.<sup>10</sup>

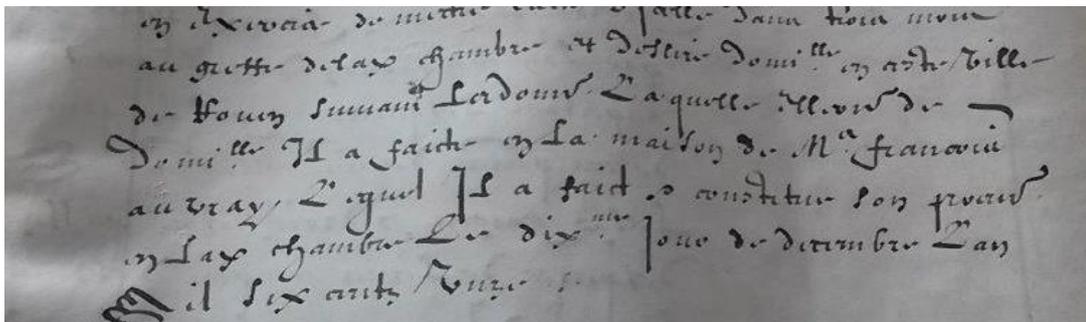
Coïncidence de patronyme ou relation familiale entre Antoine de Lamare et Jehan Delamare (l'orthographe des noms propres n'étant pas fixée à l'époque). Une relation familiale pourrait expliquer que Robert Delahousse ait pu tisser, par cet intermédiaire professionnel, des liens avec Antoine Delamare, bibliophile averti.

### **Pourquoi un receveur des tailles copie-t-il des œuvres scientifiques ? Et en particulier celles de Levasseur ?**

« Receveur des tailles » est une charge achetée « alimentaire » qui ne devait pas être trop prenante mais rémunératrice, surtout quand il y avait association de deux receveurs et que le travail était confié à des commis. On peut penser qu'elle devait laisser au possesseur de la charge quelque loisir à consacrer à des activités intellectuelles de son goût. ([Annexe 1](#))

Pierre Ageron émet l'hypothèse que Delahousse ait pu vraisemblablement être élève de Levasseur, (certainement dans le cadre de cours particuliers donnés à des jeunes issus de la noblesse ou de la bourgeoisie, désireux de parfaire leurs connaissances)<sup>1112</sup> A Rouen ? A Dieppe ? D'où venait donc Robert Delahousse ?

Assurément, en 1613, il épouse Isabeau Lesueur à Rouen, paroisse St Laurens. Cependant Il semblerait qu'il n'était pas domicilié à Rouen avant 1611. En effet, à la date de l'attribution de sa charge, selon l'acte ci-dessous, il a été contraint, à cette date, d'élire domicile à Rouen, ce qu'il fit chez un certain François Auvray



<sup>10</sup> Archives de Seine Maritime, mémoires de la chambre des comptes de Rouen, créations et suppressions d'offices (1581-1790) 2B6

<sup>11</sup> Pierre Ageron, « Le programme pédagogique de Guillemme Le Vasseur, architecte, professeur de mathématiques, ingénieur et pilote en la mer océane », actes du 50<sup>e</sup> congrès de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Normandie.

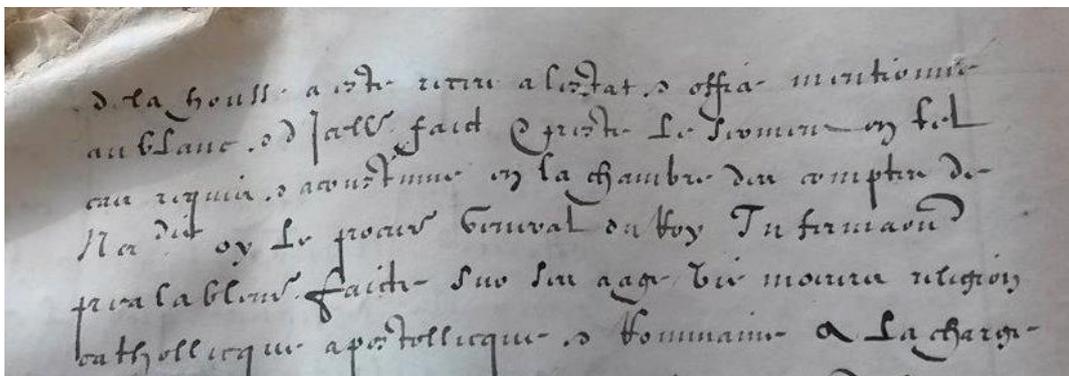
<sup>12</sup> Pierre Ageron, Bulletin de la société d'histoire du protestantisme en Normandie n°59 (2016) page 3-8.

« .....

*au greffe de ladite chambre et deslire domicile en ceste ville de Rouen suivant lordonnance laquelle ellection de domicile il a faicte en la maison de Mr francois auvray lequel il a fait se constituer son procurant en ladite chambre le dixieme jour de decembre l'an mil six cent onze »*

Bien que le patronyme de Delahousse soit plus fréquent dans le Nord de la France, il n'est pas exclu que Robert Delahousse puisse être originaire de Dieppe ou d'Arques. On trouve, en effet, dans les « mémoires de la société des antiquaires de Normandie » mention d'un Henry Delahousse qui reçoit ses lettres de provision « à l'office de receveur particulier des traictes triannaes au bureau de Dieppe nouvellement créé » en 1618, d'un Jean Delahousse, receveur des tailles dès 1627 à Arques, qui épouse Marthe Parent en 1632 à Dieppe. Une famille Delahousse figure donc bien à cette époque dans la région de Dieppe. Il devient alors vraisemblable, sans en avoir la preuve formelle, que Robert Delahousse appartienne à cette parenté, soit issu de cette région et ait donc suivi les cours de Guillaume Levasseur d'abord à Dieppe puis à Rouen.

Levasseur était protestant, Delahousse était catholique, état, comme son âge, vérifié officiellement après enquête par le procureur général du Roi, avant l'attribution de la charge de receveur des tailles.<sup>13</sup> Ce n'était pas, sous le règne d'Henri IV, un obstacle à leurs relations éventuelles.



*de la housse a esté reçu à lestat et offic mentionnés.  
.....et d'icelui faict preste le serment on fit  
Cair requerir et acoustumer en la chambre des comptes de  
Normandie .oy par procureur general du Roy Information  
préalablement faicte sur son aage vie mœurs religion  
cathollicque apostollicque et Romaine*

Levasseur étant très réticent à diffuser ses découvertes, trois seulement de ses ouvrages ont été imprimés.

Dans son « advertisement » au lecteur de son ouvrage de trigonométrie de 1626, un des rares ouvrages imprimé, sans nom d'auteur, Levasseur exprime ainsi sa conception :

---

<sup>13</sup> Archives de Seine Maritime, mémoires de la chambre des comptes de Rouen, créations et suppressions d'offices (1581-1790) 2B6

« *J'ay longtemps combattu contre mes amis, avant que me pouvoir résoudre à te rien présenter de ma façon. Mais en fin forcé de leurs prières, plustost que persuadé je me suis laissé combler à te faire voir ce petit traicté, sans nom, à fin que demeurant derriere le tableau, comme Apelles, sans estre veu, je puisse apprendre plus fidellement* »

On peut admettre alors que Delahousse, pour posséder les ouvrages de Levasseur n'ait eu d'autre recours que de les copier. Ce manuscrit se veut être un traité pratique et toute explication théorique est suivie d'un exemple concret. Ces exemples font parfois appel, pour leur démonstration, à des dates. Elles font référence à l'année 1608, ce qui nous permet de penser que c'est l'année où l'auteur a écrit son manuscrit, mais Robert Delahousse n'a indiqué aucune date pour la réalisation de sa copie.

Si l'on imagine le maître professant à des élèves qui notent sous sa dictée, Robert Delahousse aurait pu copier ce traité en 1608 alors qu'il n'était pas encore receveur des tailles, ce qu'il deviendra en 1611.

La bibliothèque de Plymouth possède également un manuscrit de la *Géodrographie* de Levasseur très semblable à celui de la BNF et portant les mêmes dates

Il n'est pas de l'écriture de Delahousse. L'espoir était que ce soit l'original.

Hélas c'est aussi une copie.

Copie avec parfois des blancs, des mots différents, comme si il s'agissait du travail d'un autre élève avec ses maladresses ou ses interprétations de mots du maître peut-être « illisibles » ou « incompris ». Aucune indication de l'identité du copiste ne figure sur ce manuscrit trouvé en Angleterre dans des décombres après la guerre 39-45.

Qu'est devenu l'original de la *Géodrographie* ? Cela reste un mystère. A-t-il jamais existé ?

### **Quand De Chesnevarin est-il entré en possession de ce manuscrit ?**

Delahousse et de Chesnevarin vivaient-ils à Lyons-la-Forêt ou à Rouen ? Il semblerait que ce soit plutôt à Rouen. En effet tous deux exercent leurs talents dans le domaine de la finance et les organismes centralisateurs telle la cour des comptes se trouvent à Rouen. : Il paraît quasiment sûr que De Chesnevarin et Delahousse se connaissaient d'autant que De Chesnevarin possédait des propriétés en l'élection de Lyons la forêt où Delahousse était receveur des tailles. Grand amateur de livres et manuscrits celui-ci a sans doute eu connaissance des copies des manuscrits de Levasseur que possédait Delahousse. Dans quelles circonstances se les est-il procurés, est-ce à la mort de Delahousse ou bien les a-t-il acquis auparavant ?

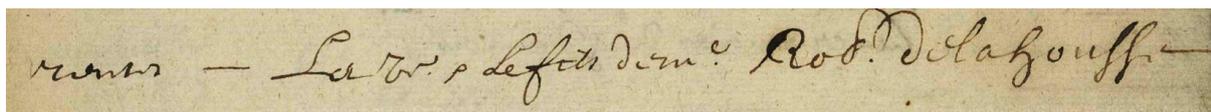
En 1620 Robert Delahousse était toujours receveur des tailles. Il est désigné, à cette date, comme bénéficiaire de 71 livres de rente de la part d'un certain Caron.

Le rachat de cette rente en 1646 par les héritiers de Caron donna lieu à un litige.<sup>14</sup> Robert Delahousse était-il toujours en vie à cette date ? On aurait pu le penser mais sur un répertoire d'inventaire d'actes **d'héritages** du tabellionage de Rouen figure, à la date du 8 aout 1638<sup>15</sup>, la mention suivante :

---

<sup>14</sup> France, BNF, *Gallica*, bibliothèque numérique de la BNF, Nouveau traité des hypothèques avec des remarques sur l'ancien traité, Me Olivier Estienne, avocat au parlement de Normandie, 1705. Page 567.

<sup>15</sup> Archives départementales 76, Inventaire d'actes concernant des héritages et des fiefs nobles, répertoire d'actes 1570-1695, cote 2 E1/125, page 28.



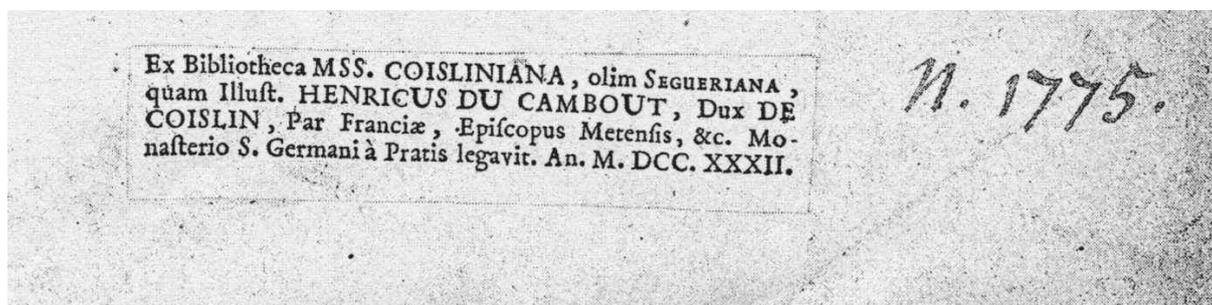
rentes \_\_\_\_\_ La r(ente) p(our) le fils de mr Rob. Delahousse

Puisqu'il s'agit d'un registre consignait les héritages on peut, à juste titre, penser que Robert Delahousse était décédé, ce qui ne contredit en rien la date du litige qui intervient en 1646, le décès des parties qui ont contracté la dette ou des bénéficiaires de la rente n'entraînant pas, à l'époque, l'extinction de celles-ci qui se reportent sur les héritiers.

Une hypothèse devient vraisemblable : Robert Delahousse décède le 21 mai 1635 (acte de décès paroisse St Laurens Rouen), peut-être est-ce de la peste<sup>16</sup> qui causait des ravages incontrôlables en cette année 1635, son fils Michel né le 12 octobre 1615 (paroisse St Laurens) ne porte pas, comme lui, un intérêt particulier aux écrits scientifiques de Levasseur. De Chesnevarin qui connaît l'existence de ces manuscrits les acquiert pour sa collection à ce moment-là.

### 3. De Séguier à Saint-Germain

En bas de la page portant le titre du manuscrit, Une petite note en latin, inscrite sur un papier collé, attire l'attention :



« en provenance de la bibliothèque MSS COISLINIANE, jadis Segueriane, que l'illustre HENRI DU CAMBOUT, duc DE COISLIN, Pair de France, Evêque de Metz, etc. légua au monastère S. Germain à Paris. An. 1732 »

Cette note nous apprend que le manuscrit de Le Vasseur a été légué à l'abbaye de St Germain par Henri de Coislin en 1732 et qu'il faisait partie précédemment de la bibliothèque « Segueriane », c'est à dire de Séguier.

Tout s'éclaire sur la signification de l'indication manuscrite de la page de garde:  
« St Germ 1191 »

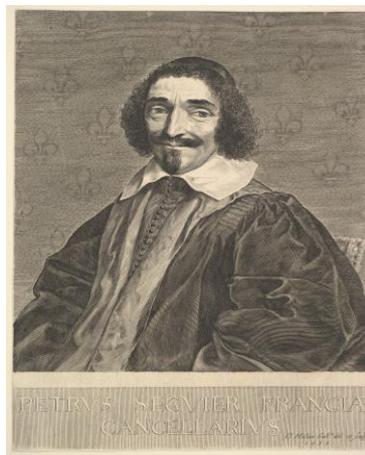
---

<sup>16</sup> Nicetas Periaux, Histoire sommaire et chronologique de la ville de Rouen, de ses monuments, de ses institutions, 1874, page 444.

Il s'agit d'une cotation de ce manuscrit dans la bibliothèque de l'abbaye de St Germain. Elle a été réalisée vers **1740** par le bibliothécaire de l'Abbaye comme le confirme l'abbé Anthiaume (1855-1931)

En effet, la bibliothèque Séguier fut léguée à sa fille, marquise de Coislin, puis passa à son petit-fils Pierre de Coislin, évêque d'Orléans, et enfin au neveu de celui-ci, Henri-Charles de Cambout, duc de Coislin et évêque de Metz. En 1732, ce dernier légua la collection à l'abbaye de St Germain. Trois générations de descendants de Pierre Séguier ont donc possédé cette bibliothèque remarquable

La *Géodrographie* comme la plupart des autres œuvres de Levasseur a fait partie de la bibliothèque de **Pierre Séguier** (1588-1672) chancelier de France, garde des sceaux de 1643 à sa mort.



### **Comment ce manuscrit est-il venu en possession du Chancelier Séguier ?**

#### **Une hypothèse :**

Pierre Séguier a été chargé de réprimer [la révolte des « nus-pieds »](#) en Normandie, jacquerie regroupant toutes les catégories sociales contre l'augmentation de la gabelle (1639-1640)

Il a donc séjourné en Haute et Basse Normandie en 1639-1640, séjour relaté dans le « *Diaire du voyage du chancelier Séguier en Normandie* » et s'est établi à l'abbaye royale de St Ouen de Rouen, le 2 janvier 1640. <sup>17</sup>

Or dans cette relation quotidienne il est mentionné à de nombreuses reprises la visite par Séguier de bibliothèques ainsi que des cadeaux de livres qui lui sont faits. (page 269). Pour punir la ville qu'il considérait comme le berceau des dernières séditions, il interdit Parlement, Cour des aides, bureau des finances et privent les officiers de ces institutions de tous leurs privilèges<sup>18</sup>. De Chesnevarin a sans doute subi cette humiliation. Séguier en a-t-il profité pour « réquisitionner » les bibliothèques et les précieux manuscrits qui

---

<sup>17</sup> France, BNF, *Gallica*, bibliothèque numérique de la BNF, A.Floquet, *Diaire ou journal de voyage du Chancelier Séguier en Normandie*, 1842 p.269-270

<sup>18</sup> Nicetas Periaux, *Histoire sommaire et chronologique de la ville de Rouen, de ses monuments, de ses institutions*, 1874 p.453

l'intéressaient en guise de représailles ? Ou De Chesnevarin les lui a-t-il offerts pour rentrer dans ses bonnes grâces ?

A moins que Séguier ne les a-t-il achetés, lui dont l'histoire montre qu'il était toujours à l'affût de nouvelles acquisitions et utilisait les relations que lui donnait sa fonction de Chancelier pour connaître les richesses des bibliothèques de l'ensemble du territoire et négocier leur achat.

Le premier catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Pierre Séguier a été réalisé après sa mort en 1685, au moment du décès de sa veuve, alors que cette bibliothèque inestimable allait être dispersée.

Dans le catalogue de 1686, page 105, figure la mention suivante :

« Divers traités de mathématique par le sieur le Vasseur. fol. Parchemin I. vol»

Ce catalogue est un simple inventaire qui n'indique ni la provenance du manuscrit ni sa date d'acquisition qui resteront donc inconnues.

Si l'on retient l'hypothèse d'une acquisition lors du séjour en Normandie du chancelier Séguier, cela signifierait qu'en 1639 la copie « Delahousse » du traité de Guillaume Levasseur était déjà en la possession de Antoine de la Mare de Chesnevarin, ce qui serait parfaitement cohérent avec l'hypothèse du décès de Robert Delahousse en 1635 suivi de la dispersion des copies des manuscrits de Levasseur en sa possession.

Arrivé en 1732 dans la précieuse bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain-des-prés, *La Géodrographie* suivra les vicissitudes de cette abbaye à la Révolution. En effet nombre des trésors de l'abbaye de St Germain disparaissent, en particulier dans une explosion en 1794 alors que l'église de l'abbaye est transformée en raffinerie de salpêtre. L'accident détruit la bibliothèque et bon nombre de livres imprimés, néanmoins les manuscrits sont sauvés<sup>19</sup>. Ce qui reste du fonds de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain devient propriété d'État et passe à la « Bibliothèque nationale », dont le nom changera maintes fois, avant de prendre celui de « Bibliothèque nationale de France » en 1994. Comme tous les manuscrits, *La Géodrographie* fait l'objet de bien des soins. En 1899, sans doute à l'occasion d'un récolement des collections, l'intégrité du manuscrit a été contrôlée et mentionnée au début de l'ouvrage : «Volume de 92 feuillets / le feuillet 78 est blanc / 28 novembre 1899 »

En 2015, à la demande de l'ASSP, ce manuscrit a été numérisé et mis à disposition de tous sur Gallica. Une nouvelle vie commence pour *la Géodrographie*.

Comment peut-on savoir que c'est l'œuvre de Guillaume Levasseur ?

Le manuscrit de la *Géodrographie* ne porte aucune mention de nom d'auteur et ne figure pas en tant que tel dans le catalogue de 1686, inventaire de la collection Séguier, alors que celui-ci indique dans la rubrique « arts libéraux » : *divers traités de mathématique. par le Sieur le Vasseur. fol. parchemin I.vol.* ainsi que *Traité des fortifications démontrées geometriquement par le sieur le Vasseur. fol. Veau rouge un volume.*

La *Géodrographie* est-elle incluse dans la dénomination vague de « divers traités de mathématique » ?

---

19 D'après [http://www.persee.fr/doc/bec\\_0373-6237\\_1927\\_num\\_88\\_1\\_452446](http://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1927_num_88_1_452446)

Dans la cotation de l'abbaye de St Germain de 1732 ces manuscrits portent des cotes proches de la cote N1775 attribuée à la Géodrographie et ont donc été enregistrés en même temps dans ce nouveau catalogue. Le Chancelier Séguier étant décédé en 1672, sa bibliothèque ne s'est plus enrichie à partir de cette date. On peut donc penser que la Géodrographie était entrée en sa possession en même temps que les autres manuscrits de Guillaume Levasseur, copiés par Robert Delahousse et provenant de la collection De Chesnevarin.

Robert Delahousse n'a pas manqué de signer les manuscrits qu'il a copiés (*écrit et figuré par Robert Delahousse...*)et parfois, sur la copie, de rendre hommage à son maître (*de l'invention de Me Guillaume le Vasseur très expérimenté mathématicien...*)ce qui nous permet d'identifier avec certitude l'auteur de certains manuscrits comme étant Guillaume Levasseur alors que lui-même ne les a pas signés.

Le père jésuite Georges Fournier, dans son Hydrographie de 1643, chapitre IV, page 647, *des diverses espèces de cartes marines*, écrit :

*La 3. espece est de certaines Cartes qu'on appelle Reduites, dont vn nomme le Vasseur natif de Dieppe a enfeigné la pratique à nos François.*

Or le traité de Géodrographie de 1608 comporte un chapitre détaillé sur les cartes réduites et leur utilisation.

On peut donc légitimement attribuer la paternité du traité de Géodrographie à Guillaume Levasseur. L'intérêt que Robert Delahousse a aussi porté à ses autres œuvres scientifiques, et l'invention par Levasseur des cartes réduites relatée par le père Fournier nous conforte dans cette hypothèse.